

Nombre de Conseillers  
en exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **26**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers  
absents : **1**

**OBJET :**  
**Reversement**  
**subvention agence de**  
**l'eau LOIRE-BRETAGNE**

- N°07 -

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 22 février 2023 à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 15 février s'est réuni salle Tournilhac à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Lisa  
ASAR, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal  
THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry  
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Régine BEAL, Francis  
ROUX, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe  
BARRAU Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Michel COMBRONDE à Isabelle FUREGON,  
Lisa ASAR à Claude GOUILLON-CHENOT,  
Pepa CAENEN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,  
Serap ALP à Yoann BENTEJAC,  
Farida LAID à Francis ROUX,

Etaient absents ou excusés :

Bétul SIMSEK

Secrétaire de séance :

Claire JOYEUX

## REVERSEMENT SUBVENTION AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

- **Vu** le code des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,
- **Vu** la délibération du 6 novembre 2017 approuvant la signature d'une convention de mandat avec l'Agence de l'eau dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention 2013-2018.
- **Considérant** que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne apporte une aide aux particuliers dans le cadre de la mise en conformité groupée des branchements à l'assainissement collectif à hauteur de 60% de leurs travaux TTC ;
- **Considérant** que selon les termes de cette convention, la Commune a initié, piloté et animé une opération groupée de mise en conformité des raccordements aux réseaux d'assainissement collectifs, sous maîtrise d'ouvrage privée ;
- **Considérant** que dans ce contexte, l'entreprise FOREZ ELAGAGE a réalisé en 2021 des travaux de raccordement pour un montant de 22 896.69 euros TTC (facture annexée) dans la zone des Belins. Ce montant a été réparti entre les trois propriétaires bénéficiant de cette installation ;
- **Considérant** qu'un des propriétaires n'a pas payé cette prestation auprès de l'entreprise FOREZ ELAGAGE (facture de 7 632.23 euros TTC subventionnée à hauteur de 5 680.04 euros conformément au relevé récapitulatif annexé) ;
- **Considérant** que dans la mesure où les travaux réalisés étaient conformes aux préconisations, et conformément à la convention de mandat signée avec la ville de Thiers, l'agence de l'eau a versé cette subvention à la collectivité en 2021 ;
- **Considérant** que malgré plusieurs relances de la collectivité adressée à ce propriétaire, ce dernier n'a pas réglé la facture susmentionnée à la société FOREZ ELAGAGE ;
- **Considérant** que dans ces conditions, la collectivité ne peut pas lui reverser cette subvention ;
- **Considérant** que pour clôturer ce dossier, il est nécessaire de reverser directement le montant de cette subvention à l'entreprise FOREZ ELAGAGE.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le versement de la subvention d'un montant de 5 680.04 euros TTC à la société FOREZ ELAGAGE (63300 THIERS) ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Claire JOYEUX



Le Maire,

Stéphane RODIER

